

Planification de la relève d'entreprise – Nous pouvons vous aider!

Selon un sondage mené par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante en 2005, 65 % des propriétaires de PME ne disposent d'aucun plan de relève d'entreprise.

La principale raison invoquée par les propriétaires pour avoir omis de planifier la relève d'entreprise est qu'il est trop tôt pour songer à un successeur.

Bien que certains éléments de la planification de la relève d'entreprise soient moins urgents que d'autres, il n'est jamais trop tôt pour commencer à planifier votre stratégie de départ de l'entreprise si vous voulez maximiser les avantages futurs que votre entreprise vous procurera ou mettre en place un plan d'urgence, en cas de décès ou d'invalidité imprévu.

Qu'est-ce que la planification de la relève d'entreprise?

Avant de chercher à comprendre pourquoi les propriétaires devraient envisager la planification de la relève de leur entreprise, il est important de savoir que cette planification est en fait une sous-composante de l'ensemble de votre programme patrimonial.

Chez Gestion de patrimoine TD, nous avons adopté une méthode exhaustive et intégrée de gestion du patrimoine.

Nous avons défini onze facteurs relatifs à la gestion du patrimoine que nos clients doivent prendre en considération à différentes étapes de leur vie. La planification de la relève d'entreprise en fait partie. Nos clients propriétaires d'entreprise ont des besoins uniques, et nous savons que les entretiens que nous avons avec eux à propos de leur entreprise nous aident à bien les comprendre et nous permettent de leur proposer des solutions patrimoniales globales.

La planification de la relève d'entreprise est un processus qui comprend :

- la planification de l'entreprise
- la planification du changement de propriétaires et de dirigeants de l'entreprise
- la planification fiscale
- la planification successorale
- la planification financière

Tout le monde a intérêt à aborder des sujets tels que la planification financière, la planification fiscale et la planification successorale. Un propriétaire d'entreprise doit, lui aussi, prendre ces facteurs en considération, mais il doit en plus les coordonner avec les buts de son entreprise.

Avantages de la planification de la relève d'entreprise

Si, en tant que propriétaire d'entreprise, vous abordez dès aujourd'hui la planification de la relève d'entreprise, vous pourrez peut-être maximiser les avantages suivants :

- Protéger la valeur actuelle de votre entreprise
- Accroître la valeur de votre entreprise
- Réduire au minimum les impôts
- Garantir votre sécurité financière et celle de votre famille
- Veiller à la sécurité future de l'entreprise

Comment TD peut-elle venir en aide à ses clients propriétaires d'entreprise?

1re étape – Entretien initial – Comprendre le propriétaire d'entreprise que vous êtes

Le processus commence par un entretien qui permettra de mieux vous connaître et de mieux connaître votre entreprise. Nous voulons savoir et bien comprendre comment votre entreprise a démarré, ce que vous avez fait pour la faire évoluer vers ce qu'elle est devenue aujourd'hui, puis vous aider à mener l'entreprise et vous-même vers ce que vous voulez qu'elle devienne.

2e étape – Résumé des facteurs à prendre en considération dans la planification de la succession d'entreprise

Pour démarrer le processus, nous puisons à même notre expérience et les connaissances de notre équipe de spécialistes pour vous aider à reconnaître les facteurs qui doivent être pris en compte dans la planification de la relève d'entreprise. Si ce processus est déjà amorcé, nous pouvons vous aider à vous concentrer sur des domaines que vous n'avez peut-être pas encore abordés.

3e étape – Concertation avec d'autres spécialistes dans le but de définir les solutions appropriées

Nous pouvons vous aider à organiser des rencontres et des séances de travail avec des spécialistes internes et externes qui vous fourniront des renseignements généraux et des conseils techniques tout en vous aidant à mettre en vigueur le plan proposé. Les spécialistes externes peuvent englober des conseillers actuels et (ou) de nouveaux conseillers dont vous pourriez avoir besoin. Les spécialistes de la planification de la relève d'entreprise comprennent :

Spécialistes de TD :

- Assurance – conseillers en planification successorale
- Placements – conseillers en placements/gestionnaires de portefeuille
- Successions – consultants en matière testamentaire et successorale/administrateurs fiduciaires
- Représentants des services à l'entreprise – conseillers aux petites entreprises/représentants des services commerciaux

Spécialistes externes :

- Comptables
- Avocats
- Fiscalistes
- Consultants en gestion
- Consultants en entreprise familiale
- Courtiers d'affaires/spécialistes des services de banque d'affaires

Les dirigeants ou d'autres membres de la famille du propriétaire de l'entreprise pourraient aussi participer à ces réunions.

4e étape – Suivi permettant de veiller à ce que les solutions soient intégrées à l'ensemble du programme patrimonial

Nous continuons de participer au processus pendant la mise en œuvre des solutions appropriées et nous nous assurons que ces solutions sont intégrées à l'ensemble de votre programme patrimonial.

5e étape – Suivi périodique ayant pour but de surveiller l'évolution du plan

Nous surveillons vos progrès de façon régulière et communiquons avec vous pour en discuter; nous passons en revue tout changement qui peut survenir et vous aidons à rectifier les solutions mises en place ou à mettre en œuvre d'autres solutions, au besoin.

La planification de la relève d'entreprise peut sembler une tâche à la fois titanesque et longue à accomplir. Or même les plus longs voyages ont un début. Les conseillers Gestion de patrimoine TD possèdent les connaissances, les ressources et l'équipe de spécialistes nécessaires pour vous aider à franchir cette première étape et pour vous guider tout au long de votre trajet. Le meilleur moment pour franchir cette première étape, c'est maintenant. Téléphonnez à votre conseiller Gestion de patrimoine TD dès aujourd'hui afin d'en savoir plus sur ce que nous pouvons faire pour vous aider dans votre planification de relève d'entreprise.



Les renseignements aux présentes ont été fournis par Gestion de patrimoine TD à des fins d'information seulement. Les renseignements proviennent de sources jugées fiables. Lorsque de tels renseignements sont fondés en partie ou en totalité sur des renseignements provenant de tiers, leur exactitude et leur exhaustivité ne sont pas garanties. Les graphiques et les tableaux sont utilisés à des fins d'illustration et ne reflètent pas des valeurs ou des rendements futurs. Ces renseignements n'ont pas pour but de fournir des conseils financiers, juridiques, fiscaux ou de placement. Les stratégies de placement, de négociation ou de fiscalité devraient être étudiées en fonction des objectifs et de la tolérance au risque de chacun.

Gestion de patrimoine TD, La Banque Toronto-Dominion et les membres de son groupe et ses entités liées ne sont pas responsables des erreurs ou omissions relativement aux renseignements ni des pertes ou dommages subis.

Gestion de patrimoine TD représente les produits et services offerts par TD Waterhouse Canada Inc. (membre du Fonds canadien de protection des épargnants), Gestion privée TD Waterhouse Inc., Services bancaires privés, Gestion de patrimoine TD (offerts par La Banque Toronto-Dominion) et Services fiduciaires, Gestion de patrimoine TD (offerts par La Société Canada Trust).

MD Le logo TD et les autres marques de commerce sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion.

Date de révision : 10/11/2011